

Avis public

Aux contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 357-5

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020, a adopté le règlement n° 357-5,

RÈGLEMENT 357-5 MODIFIANT L'ANNEXE 1 (TARIFICATION-GRILLE DE CALCUL POUR LA TARIFICATION 2021) DU RÈGLEMENT 357 FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h15 et 16h00.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 18 DÉCEMBRE 2020



**Josée Marquis,
Secrétaire-trésorière adjointe**

